

PRÉFET DE LA RÉUNION

Saint-Denis, le 22 septembre 2017

Objet : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) - Appel à projets année 2018

Pièce jointe : Notice de cadrage

La sécurité routière est un enjeu qui concerne chacun d'entre nous. Depuis plusieurs années, de nombreuses actions de sensibilisation ont été mises en place pour diminuer le nombre de personnes tuées et blessées sur nos routes. Cependant, nous recensons encore trop d'accidents graves voire mortels.

En rappel, le Gouvernement a fixé comme objectif de réduire la mortalité routière à moins de 2000 personnes tuées sur les routes à l'horizon 2020.

À La Réunion, après le passage exceptionnel pour la première fois sous le seuil des 40 tués en 2013, le nombre de personnes décédées sur la route marque un palier autour de 50 par an entre 2014 et 2016. Au 21 septembre 2017, la mortalité routière enregistre une hausse dans notre département de 23 % par rapport à la même période de 2016, soit 38 tués. En revanche, le nombre de blessés graves continue de baisser et le nombre d'accidents corporels reste stable.

Les comportements dangereux restent la principale cause de mortalité sur nos routes (vitesse, alcool, stupéfiants, circulation irrégulière des piétons sur la chaussée).

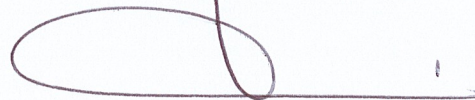
Face à ce constat, il est important de poursuivre nos efforts dans la lutte contre l'insécurité routière dans notre département. Comme les années précédentes, la sécurité routière lance un appel à projets pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière pour l'année 2018.

Je vous remercie de bien vouloir soumettre vos propositions à madame Marie-Claire MEVIZOU (coordination sécurité routière), par mail, au plus tard le 30 novembre 2017.

La notice de cadrage ci-jointe vous apportera tous les conseils utiles à l'établissement de votre projet d'action.

Je tiens à vous remercier pour votre implication déterminante dans la lutte contre l'insécurité routière dans notre département et vous encourage à rester mobilisé pour enrayer l'hécatombe sur nos routes.

Pour le préfet et par délégation,
la sous-préfète de Saint-Benoît,
Chef de projet sécurité routière



Christine GEOFFROY

Affaire suivie par :
Marie-Claire MEVIZOU
Tél. 02 62 40 28 76
marie-claire.mevizou@developpement-durable.gouv.fr

Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2018- La Réunion

NOTICE DE CADRAGE

Date limite de dépôt de projet : jeudi 30 novembre 2017, délai de rigueur**Dépôt du projet d'action**

Le porteur du projet devra construire son projet d'action en cohérence aux orientations du **Document Général d'Orientations (DGO) 2013-2017** dont les enjeux sont :

- alcool, drogues et médicaments
- vitesse et comportements à risque (y compris l'usager vulnérable « piéton »)
- deux-roues motorisés
- deux-roues cyclistes

Projet à renseigner sur la **fiche action locale**. 1 page maximum (recto verso) et rédigée en version modifiable (word, open). Transmission à l'unité sécurité routière.

Lors de l'établissement du projet, faire figurer obligatoirement : les coordonnées du (des) porteur(s) de projet ; le(s) mail(s), la date de réalisation de l'action (ou une fourchette de date).

Votre action de sécurité routière doit reposer sur une méthodologie claire, un planning précis (si possible) et réalisable effectivement sur l'année du PDASR. Vous mentionnerez également les moyens humains et matériels envisagés. De plus, si vous faites appel à des partenaires, précisez leur rôle.

Choix des enjeux et des orientations d'action :

- **Choisir impérativement l'enjeu de sécurité routière**

Cocher le ou les enjeux indiqués qui correspondent à votre projet.

- **Choisir impérativement l'orientation d'actions de l'enjeu concerné qui sera l'objectif général de votre projet**
(cf. annexe DGO - orientations d'actions)

Exemple : en annexe, une fiche action locale complétée

Ateliers de sécurité routière

Pour la réservation des divers simulateurs ou autres (voiture tonneau, test au choc, simulateur deux roues motorisé, circuit alcool...), vous devez obligatoirement les mentionner sous la rubrique «Ateliers utilisés» de la fiche action locale.

Liste des outils : cf. fiche **ressource**

Financement

Un soutien financier peut être attribué sous réserve de l'appréciation du comité technique du PDASR, en fonction du budget disponible et de la pertinence du projet.

Pour tous projets faisant l'objet d'une demande de soutien financier, fournir un devis prévisionnel des dépenses, pour l'instruction : coût global de l'action, participation demandée au titre du PDASR (*préciser également la part financière de chaque partenaire*) et détail des dépenses ((en cas de demande d'outils lourds (voiture tonneau, test au choc), les intégrer également dans votre budget global)) .

Une commission se réunira au 1er semestre de 2018 pour délibérer sur les projets. Une notification sera envoyée aux porteurs de projet.

Le financement de l'action sera attribué, sous réserve, de la présentation d'un bilan (qualitatif, quantitatif et financier) remis à la coordination sécurité routière pour sa certification.

Évaluation d'une action

Pour déterminer le bilan de l'action, **la fiche d'évaluation de l'action locale de sécurité routière-PDASR 2018** (cf. verso de la présente notice) est à renseigner et à retourner suivant le mail :

Marie-Claire.Mevizou@developpement-durable.gouv.fr

Liste des documents utiles pour la réalisation du projet

Tous les documents ci-dessous sont téléchargeables sur le portail des services de l'État à La Réunion :

<http://www.reunion.gouv.fr/politique-locale-de-securite-routiere-r154.html>

- Fiche action locale (version open office) + annexe *DGO - orientations d'actions*
- DGO 2013-2017
- Baromètres mensuels des accidents corporels à La Réunion
- Bilans annuels à La Réunion de la sécurité routière
- Ressources de la sécurité routière (outils, dépliants...)
- Imprimé de demande d'outils pédagogiques de sécurité routière (*lors du dépôt de votre demande, avant toute réservation d'outils pédagogiques, consulter les fiches techniques relatives aux règles d'utilisation de la voiture tonneau et du test au choc*)
- Fiche cible 2018
- Fiche d'évaluation de l'action de sécurité routière - PDASR 2018